

## POSTULAT

### Gymnase du Chablais: situation et perspectives locales

Monsieur le président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers membres du Conseil Communal,

En septembre 2014, l'Etat de Vaud communiquait sa décision d'implanter un gymnase sur la commune d'Aigle.

Celui-ci devrait accueillir 44 classes pour 1100 étudiants à la rentrée scolaire 2026. Une présentation publique de ce bâtiment a été faite en avril et des procédures concernant les lignes des accès motorisés, piétons ou de mobilité douce ont été menées, ce printemps également, pour que les riverains et futurs utilisateurs du gymnase puissent avoir leur espace.

Neuf ans se sont écoulés depuis que l'Etat de Vaud a prévu la construction de ce gymnase à Aigle ; des oppositions importantes ont fait repousser le début des travaux, avec, pour conséquence des coûts supplémentaires. Début septembre, M. Frédéric Borloz nous apprenait que le canton a dû investir rapidement dans la location d'un bâtiment à Crissier car les projets d'Aigle et d'Echallens avaient pris trop de retard. Pour ne citer qu'un exemple.

La construction de ce magnifique bâtiment entre aujourd'hui dans une phase de plus en plus concrète. En effet, ce 21 septembre, la mise à l'enquête de ce projet a pris fin.

A l'heure où la construction de cet établissement scolaire se précise et par voie de postulat, le groupe PLR demande à la municipalité de bien vouloir lui répondre sur les points suivants :

- Si plusieurs procédures sont encore en cours, que deviennent les engagements et les projets communaux liés à la construction du gymnase ?
- Pouvons-nous obtenir des précisions sur le calendrier prévisible de la construction et de la mise en fonction des différents espaces du gymnase ?
- Quelles pourront être les utilisations des infrastructures cantonales pour les sociétés locales et la population aiglonne ?
- Que prévoit la Municipalité pour une éventuelle utilisation publique des infrastructures intérieures et extérieures ?
- La Commune d'Aigle aura-t-elle à participer aux frais de construction ? Si oui, à quelles conditions et avec quelles contreparties ?

Pour le groupe PLR, Denise Lattion

